

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDARE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 août 2022, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, à la séance extraordinaire du 3 août 2022, le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-153** modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Ce second projet contient la disposition suivante qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

#### Le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-153 a pour objet:

- Modifier le règlement d'urbanisme afin créer la nouvelle zone I04-021 à même les zones I04-010 et I04-012.

Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte les zones I04-010, I04-011, I04-012, I04-017, I04-021 S04-006, I04-003, I04-001, P04-013, P04-019, I04-014, I04-017, I05-019 et I04-008 (voir la carte jointe).

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétariat d'arrondissement dans les huit jours du présent avis, soit du 4 août au 11 août 2022;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétariat d'arrondissement, aux heures habituelles de bureau.

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de règlement, cette disposition pourra être incluse dans un règlement ou une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté au Bureau du citoyen, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 4 août 2022

Daniel Simon  
Secrétaire du conseil d'arrondissement

